## ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2023

## PROTECTION DES FAMILLES D'ENFANTS TOUCHÉS PAR UNE AFFECTION DE LONGUE DURÉE - (N° 861)

Commission	
Gouvernement	

## **SOUS-AMENDEMENT**

N º 71

présenté par  $\label{eq:membres} \mbox{Mme Dogor-Such et les membres du groupe Rassemblement National}$  à l'amendement n° 60 de Mme Hugues

-----

## **ARTICLE 3**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.